



Processus d'élection 2026:

### **Élection des membres du CA**

#### Article 25. ÉLECTION

Les administrateurs, dont la durée du mandat vient à échéance, sont élus chaque année par les membres réguliers soit : trois (3) administrateurs aux années impaires et quatre (4) administrateurs les années paires. Les administrateurs sont élus au cours de l'assemblée annuelle selon la procédure d'élection décrite ci-après.

Pour cette année les postes en élections pour un mandat de 2 ans sont :

Poste 1 : Richard Trudel

Poste 2 : Claire Massicotte

Poste 3 : Josée Grondin

Poste 4 : Stéphane Champagne

Poursuite du mandat pour 1 an :

Poste 5 : Pierre Larouche

Poste 6 : Marc Zaïla

Poste 7 : Francine Massé

Mise en candidature :

Poste 1 :

Poste 2 :

Poste 3 :

Poste 4 :